

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le budget primitif 2026, disponible sur le site internet de la ville.

Section de fonctionnement

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 275 826,96 €.

Avec la reprise du résultat antérieur (995 381,26 €), le résultat cumulé de clôture s'élève à 1 271 208,22 €.

RECETTES

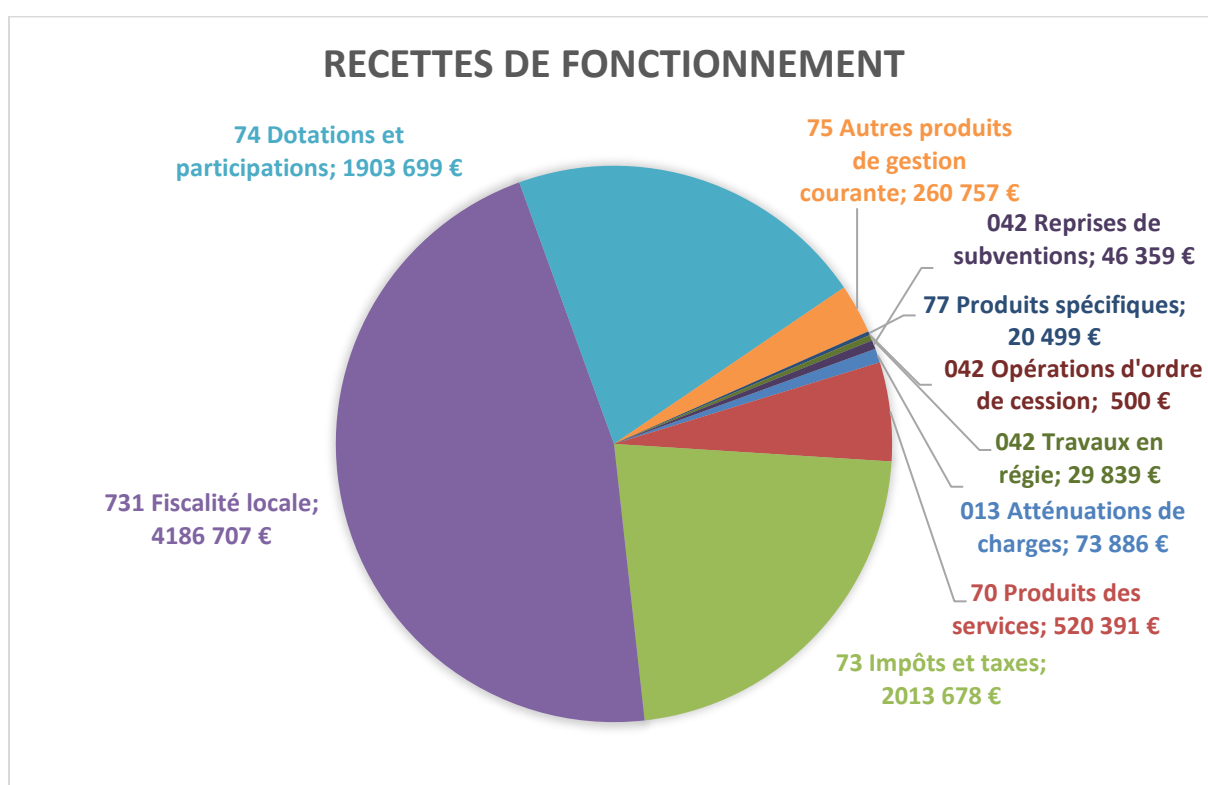
Les recettes ont globalement augmenté de 0,51 % par rapport à celles de 2024 passant de 9 009 418,12 € à 9 055 815,73 € soit + 46 397,61 €.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La part forfaitaire de la DGF a diminué de 3,98 % (*baisse de la population municipale*) ;
- La recette fiscale est en hausse notamment due à la revalorisation des bases locatives de 1,70 % ;
- Les participations sont en hausse due principalement par l'obtention d'une subvention de la CAF « aide au service public de la petite enfance » de 20 328 € et d'une aide de l'Etat pour des travaux d'entretien sur un monument historique (73 000 €) ;
- Les droits de mutation repartent à la hausse en raison de la reprise de l'activité immobilière (38 026 € ; + 25,70 %) ;
- Les produits de gestion courante correspondent à l'activité des services, aux locations de biens immobiliers et aux remboursements de nos assureurs. Ces produits sont en baisse de 7,13 % (- 65 646 €) et cela s'explique par les remboursements de nos assureurs pour un total de 88 000 € perçus en 2024 suite à l'orage de juin 2023 ; après retraitement, les recettes 2025 ont augmenté de 22 300 € démontrant la bonne fréquentation des services ;
- La recette des taxes électricité est en hausse de 4 887 € soit + 3,23 % ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
013 – Atténuations de charges	73 886,43
70 – Produits des services	520 391,46
73 – Impôts et taxes	2 013 678,00
731 – Fiscalité locale	4 186 707,48
74 – Dotations et participations	1 903 698,99
75 – Autres produits de gestion courante	260 756,58
77 – Produits spécifiques	20 499,24
042 – Opérations d'ordre de cessions	500,00
042 – Production immobilisée	29 838,93
042 – Reprises de subventions	46 358,62
TOTAL	9 055 815,73



DEPENSES

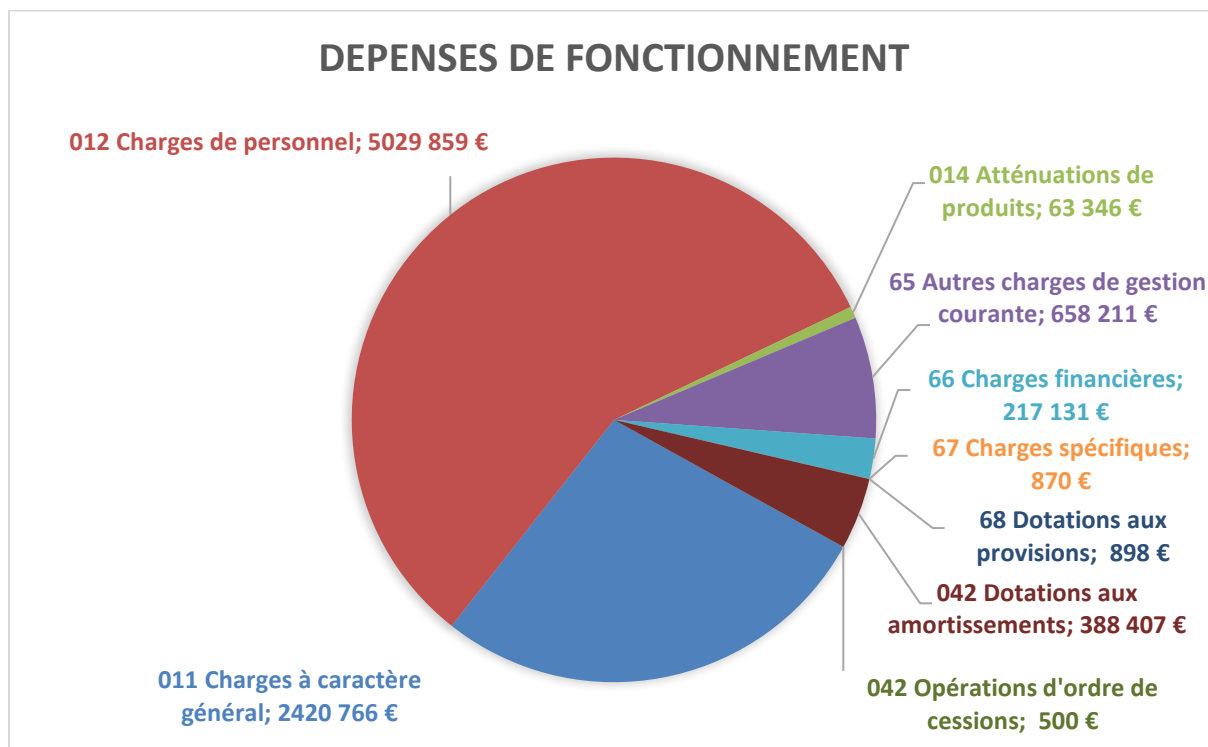
Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 5,25 % par rapport à celles de 2024 passant de 8 341 787,33 € à 8 779 988,77 € soit + 438 201,44 €.

- Les charges à caractère général sont en hausse (+ 373 680 € ; + 17,97%) due à la hausse des tarifs d'électricité (+ 67 189 € et + 20 488 € pour une régularisation d'EDF reçue trop tard pour être rattachée à l'exercice 2024) et de gaz (+ 46 791 €), à la hausse des primes d'assurance (+ 36 670 €), à la hausse du tarif du berceau à la crèche (7 200 € à 8 000 € soit + 16 400 €), service voirie (+ 37 200 €) et à une forte facturation d'eau de la part de Bourges Plus (+46 380 €), entretien de bâtiments (+ 52 056 €) ;

- Les charges de personnel varient de + 2,48 % soit + 121 829 € : en raison de la hausse du taux de cotisation CNRACL (+ 75 280 €), au recrutement de saisonniers et remplaçants, au glissement vieillesse technicité ;
- FPIC : la ville a été contributrice à hauteur de 54 975 € en hausse de 8,23 % ;
- Le compte « subventions aux associations » augmente de 17,27 % : une subvention nouvelle a été versée pour le marathon du Cher pour un montant de 8 500 €. L'enveloppe restante aux autres associations a augmenté de 2 700 € ;
- Les charges financières (*intérêts des emprunts*) sont en baisse (- 5 638 € soit -2,53 %) en raison de taux plus faibles sur les prêts récemment contractés et de la baisse des taux variables Euribor (*3 contrats*) ;
- La subvention versée au CCAS est stable à 320 000 € pour répondre à un besoin d'équilibre.
- Les dotations aux amortissements ont augmenté de 7 356 € (+ 1,93 %).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
011 Charges à caractère général	2 420 766,18
012 Charges de personnel	5 029 859,16
014 Atténuations de produits	63 346,00
65 Autres charges de gestion courante	658 211,11
66 Charges financières	217 130,80
67 Charges spécifiques	869,86
68 Dotations aux provisions	898,34
042 Dotations aux amortissements	388 407,32
042 Opérations d'ordre de cessions	500,00
TOTAL	8 779 988,77



Section d'investissement

RECETTES

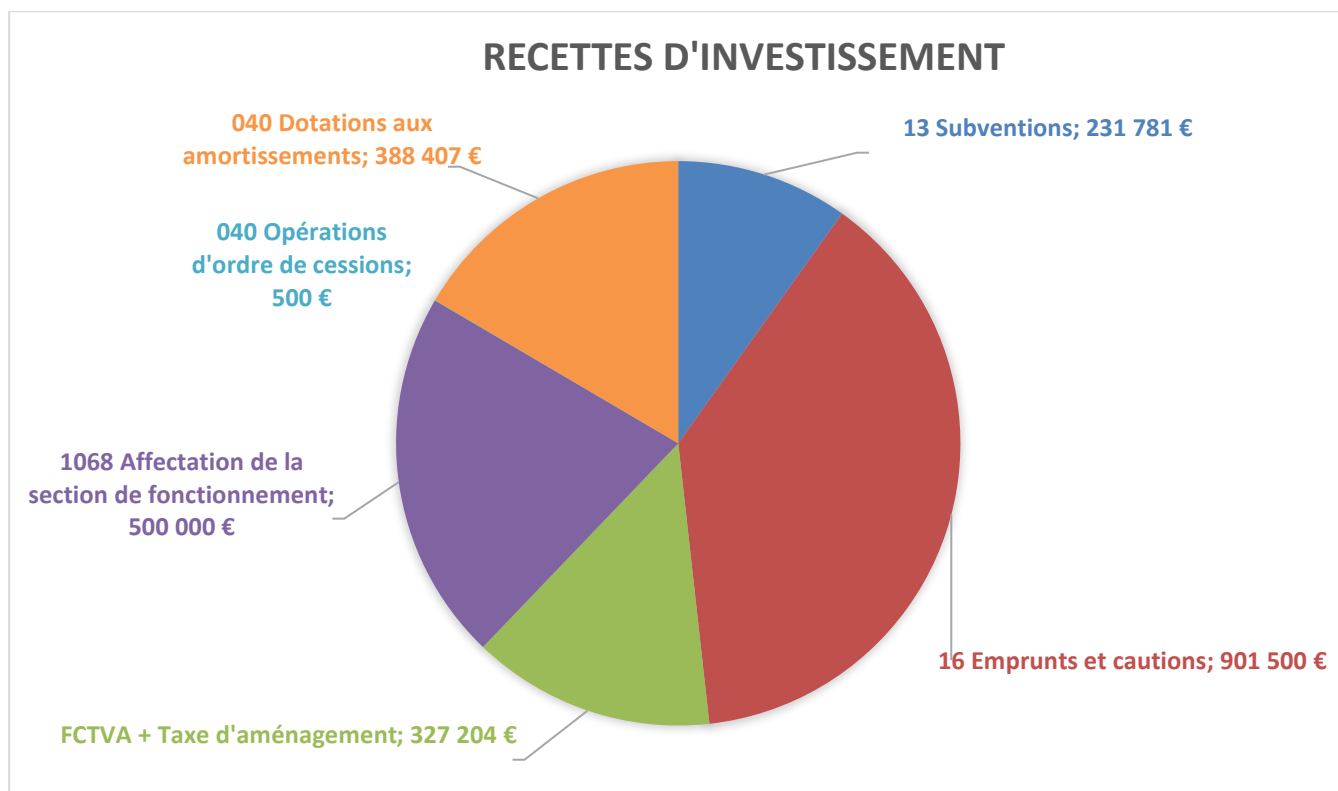
Les recettes ont été de 2 349 391,99 € :

- Le FCTVA est de 313 547 € en 2025 : le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année précédente ;
- Les subventions reçues de la part des partenaires financiers (*Etat, Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Bourges Plus*) ont été de 231 781 € en 2025 ;
- En 2025, des tirages d'emprunt ont été réalisés pour un total de 900 000 €.
- L'affectation de la section de fonctionnement est de 500 000 € en 2025.

La section d'investissement dégage un excédent de 46 816,60 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
13 Subventions	231 780,77
16 Emprunts et cautions	901 500,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	327 203,90
1068 Affectation de la section de fonc.	500 000,00
040 Dotations aux amortissements	388 407,32
040 Opérations de cessions	500,00
TOTAL	2 349 391,99



DEPENSES

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 302 575,39 € dont dépenses d'équipement 1 414 469 € (*chapitres 20, 204, 21 et 23*), annuité de la dette 809 408,77 € et opérations d'ordre 76 197,55 € (*reprises des subventions 29 800,72, neutralisation des reprises des subventions d'équipement 16 557,90 €, productions immobilisées 29 838,93 €*).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2025

Chapitre	CFU 2025
20 Immobilisations incorporelles	55 237,39
204 Subventions d'équipement	392 175,75
21 Immobilisations corporelles	944 612,22
23 Immobilisations en cours	22 443,71
26 Participations	2 500,00
16 Emprunts	809 408,77
040 Opérations d'ordre	76 197,55
TOTAL	2 302 575,39

